



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION 08/2025
De la commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance du 13 mars 2025
Convocation : 06 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 13 mars à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur, Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

Présents : Patrice COCHET - Olivier LARCHER – Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Valérie JUNOT –Robert BECH— Bruno GAUFILLET –Virginie LAZA

Absents excusés : Pascal GUERIN

A donné pouvoir à : Véronique RIAUD à Dominique LEROUX, Vincent ROUDAUT à Olivier LARCHER

Secrétaire de séance : Stéphanie LEGRIS

Objet : Subvention association le Gué de l'Éclimont Salon Artistique (adultes/enfants) - Année 2025

Vu la demande de subvention sollicitée par l'association le Gué de l'Éclimont en date du 06 mars 2025 par voie numérique.

Mr le Maire expose :

L'association du Gué de l'Éclimont organise, avec le soutien de la commune de Saint-Cyr-la-Rivière, et de la CAESE, un salon artistique des artistes de la vallée de la Juine les 24 et 25 mai 2025. Ce salon, qui se tiendra à la salle communale et à l'église de Saint Cyr-la-Rivière, il permet de mettre en valeur les artistes (adultes et enfants) amateurs et plus confirmés habitants les alentours de la vallée de la Juine.

Pour la 4ème édition nous souhaitons faire participer les enfants scolarisés dans le regroupement scolaire ; deux temps forts sont envisagés :

Un travail sur le thème du salon « les fleurs ou bande dessinée>> dans les 2 ou 3 classes

de Boissy la Rivière, en accord avec le directeur,

Un action le samedi après-midi 25 mai animée par Andy CASSAYRE peintre et professeur de notre agglomération pour les élèves de l'école Boissy la Rivière.

Pour le premier temps fort l'école dispose du matériel nécessaire pour réaliser un travail artistique collectif qui sera exposé au salon.

Pour l'action animée l'artiste Andy CASSAYRE, étant donné qu'elle concerne tous les enfants scolarisés dans le regroupement, nous vous sollicitons pour l'achat du matériel (des bombes de peinture). le reste (matériel de protection, masques ...) sera fourni par Andy, ses heures de travail seront payées par le CAESE.

Une liste d'achat est établie (bombes de peinture chez <<Génération 400ml>>, le montant est de 100 € plus les frais de port de 30 €. (En fonction de votre accord les devis vous seront évidemment transmis).

Le Gué de l'Éclimont sollicite le conseil municipal pour subventionner l'activité proposée par Andy CASSAYRE pour les enfants du regroupement scolaire, à hauteur de 50 € par commune du regroupement.

Considérant que l'association du Gué d'Éclimont a satisfait à l'obligation administrative de demande de subvention formulaire Cerfa n°12156*06 incluant son engagement au contrat républicain.

Le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité des présents et représentés, d'accorder la subvention suivante prévue à l'article 65748 du budget primitif 2025

- Association Le Gué de L'Éclimont 50 €

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Contre : 00

Abstention : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière